



Chers lecteurs

L'accès à l'eau et à l'assainissement est une préoccupation majeure pour tous les citoyens. A cet effet, le gouvernement a adopté en 2006 le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) pour réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à un système adéquat d'assainissement en 2005 selon les normes et critères en la matière. Sa mise en œuvre nécessite la participation de tous les acteurs notamment les populations auxquelles une contribution est demandée aussi bien pour la réalisation que pour la gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

Je félicite les populations qui adhèrent à ces conditions en s'acquittant de leurs contributions. Cet engagement qui traduit leur volonté de se doter d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et de se prémunir des maladies liées à l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement est à saluer à sa juste valeur.

Le thème retenu pour la présente édition du rapport grand public du PN-AEPA est: **Réalisation et gestion des ouvrages communautaires d'AEPA : « contribution des bénéficiaires »**. Ce thème met en exergue d'une part, l'engagement des

AVANT-PROPOS

populations à se doter d'ouvrages d'AEPA et d'autre part l'importance de leur participation à la gestion durable de ces ouvrages.

Dans ce rapport, sont également présentés les principaux résultats du programme, de même que les événements qui ont marqué le secteur au cours de l'année 2014.

Au regard des bonnes pratiques décrites dans ce rapport, j'invite les autres communautés à s'en inspirer afin de garantir des services continus d'eau potable et d'assainissement au Burkina Faso.

Tout en saluant les efforts des populations des localités visitées pour leur implication à la réalisation et à la gestion de leurs ouvrages, j'exhorte chaque acteur à jouer sa partition pour un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Bonne lecture !

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire



SIGLES ET ABRÉVIATIONS



ABS	:	<i>Appui Budgétaire Sectoriel</i>
AEP	:	<i>Approvisionnement en Eau Potable</i>
AEPA	:	<i>Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement</i>
AEPS	:	<i>Adduction d'Eau Potable Simplifiée</i>
AEUE	:	<i>Assainissement des Eaux Usées et Excreta</i>
AP	:	<i>Appui Projet</i>
ATPC	:	<i>Assainissement Total Piloté par les Communautés</i>
AUE	:	<i>Association des Usagers de l'Eau</i>
BAD	:	<i>Banque Africaine de Développement</i>
BOAD	:	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i>
BP	:	<i>Branchement Privé</i>
BPO	:	<i>Budget Programme par Objectif</i>
CD	:	<i>Coopération Décentralisée</i>
CEMEAU	:	<i>Centre des Métiers de l'Eau</i>
CFA	:	<i>Communauté Financière Africaine</i>
CSPS	:	<i>Centre de Santé et de Promotion Sociale</i>
CUI	:	<i>Cadre Unifié d'Intervention</i>
CVD	:	<i>Conseil Villageois de Développement</i>
CNP	:	<i>Comité National de Pilotage</i>
CRP	:	<i>Comité Régional de Pilotage</i>
DGAEUE	:	<i>Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta</i>
DGRE	:	<i>Direction Générale des Ressources en Eau</i>
DRARHASA	:	<i>Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire</i>
ECOSAN	:	<i>Assainissement Ecologique</i>
FED	:	<i>Fonds Européen de Développement</i>
FP	:	<i>Fonds Propres</i>
IEC	:	<i>Information, Education et Communication</i>
INO	:	<i>Inventaire National des Ouvrages</i>

- MARHASA** : *Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire*
- MEF** : *Ministère de l'Economie et des Finances*
- OMD** : *Objectifs du Millénaire pour le Développement*
- ONEA** : *Office National de l'Eau et de l'Assainissement*
- ONG** : *Organisation non Gouvernementale*
- PC** : *Panier Commun*
- PCD-AEPA** : *Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement*
- PEA** : *Poste d'Eau Autonome*
- PEM** : *Point d'Eau Moderne*
- PN-AEPA** : *Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement*
- PN-AEUE** : *Programme National d'Assainissement Eau Usées et Excreta*
- PMH** : *Pompe à Motricité Humaine*
- PSA** : *Plan Stratégique d'Assainissement*
- PTF** : *Partenaire Technique et Financier*
- SCADD** : *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable*
- SONAPOST** : *Société Nationale des Postes*
- SNV** : *Organisation Néerlandaise de Développement*
- VIP** : *Ventilated Improved Pit*

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte sectoriel du PN-AEPA à l’horizon 2015.....	4
1.1. Justification et description du Programme.....	4
1.2. Pilotage du PN-AEPA.....	4
2. Financement du PN-AEPA.....	5
2.1. En milieu rural.....	5
2.2. En milieu urbain.....	8
3. Résultats et défis du PN-AEPA.....	9
3.1. Résultats et défis du PN-AEPA en milieu rural.....	9
3.1.1. <i>AEP en milieu rural.....</i>	<i>9</i>
3.1.2. <i>Hygiène et assainissement en milieu rural.....</i>	<i>12</i>
3.1.3. <i>Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural.....</i>	<i>14</i>
3.2. Résultats et défis du PN-AEPA en milieu urbain.....	15
3.2.1. <i>AEP en milieu urbain.....</i>	<i>15</i>
3.2.2. <i>Assainissement en milieu urbain.....</i>	<i>16</i>
3.2.3. <i>Renforcement des Capacités en milieu urbain.....</i>	<i>17</i>
3.3. Evénements marquants de l’année 2014.....	19
3.3.1. <i>Inauguration des stations de traitement des boues de vidange de Zagtoui et de Kossodo.....</i>	<i>19</i>
4. Réalisation et gestion des ouvrages communautaires : « contribution des bénéficiaires ».....	19
4.1. Contexte d’acquisition des ouvrages.....	19
4.2. Quelques cas de bonnes pratiques.....	20
4.2.1. <i>Engagement des populations en faveur de la pérennisation des services d’AEPHA.....</i>	<i>20</i>
4.2.2. <i>AUE de DIGRE et de SOGLOZI, des modèles en matière de contribution dans la réalisation et la gestion des ouvrages communautaires d’AEP,.....</i>	<i>21</i>
4.3.3. <i>KWASSANGA, un exemple à encourager dans la gestion de latrine publique.....</i>	<i>22</i>

1

CONTEXTE SECTORIEL DU PN-AEPA À L'HORIZON 2015

1.1. JUSTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le PN-AEPA à l'horizon 2015 a été adopté en 2006 par le gouvernement du Burkina Faso comme instrument pour l'atteinte des OMD en matière d'eau et d'assainissement. L'objectif global de ce programme est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieux urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Cet objectif s'inscrit dans l'axe 2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale » de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Le programme comporte un volet urbain et un volet rural.

Le volet urbain du PN-AEPA concerne les zones couvertes par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) tandis que son volet rural s'intéresse aux zones non couvertes par l'ONEA. Chaque volet est constitué d'une composante « infrastructures d'eau potable » et d'une composante « infrastructures d'assainissement ».

Le cadre unifié d'intervention désigne

l'ensemble des procédures de mise en œuvre et de mesures de renforcement des capacités. Il a pour objet d'assurer une meilleure coordination et une cohérence des actions prévues en milieu rural.

1.2. PILOTAGE DU PN-AEPA

La mise en œuvre du PN-AEPA repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux niveaux communal, régional et national. Les principales structures techniques de mise en œuvre du programme sont la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et les Directions Régionales en charge de l'Eau et de l'Assainissement. Ces structures travaillent en collaboration avec les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La bonne exécution du programme dépend en partie de la qualité du dialogue entre ces différents acteurs.

Pour répondre aux besoins de concertation et assurer le pilotage du PN-AEPA, des Comités Régionaux de Pilotage, un Comité National de Pilotage et le Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement ont été

institués.

Les comités de pilotage sont des instances auxquelles sont soumis le rapport bilan du programme, les



Les acteurs du secteur en concertation

2

FINANCEMENT DU PN-AEPA

Le coût global révisé du PN-AEPA sur la période 2007-2015 est d'environ 564,95 milliards de francs CFA, soit 406 milliards pour le volet rural et 158,95 milliards pour le volet urbain. Le cumul des financements acquis (milieu rural et urbain) s'élève à 430,76 milliards de francs CFA soit un taux de mobilisation financière de 76,25%. Le gap total de financement recherché est de 134,19 milliards de francs CFA. Les principaux groupes d'acteurs qui financent le PN-AEPA sont : l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'ONEA, les collectivités territoriales, les ONG et Associations, la coopération décentralisée et les bénéficiaires.

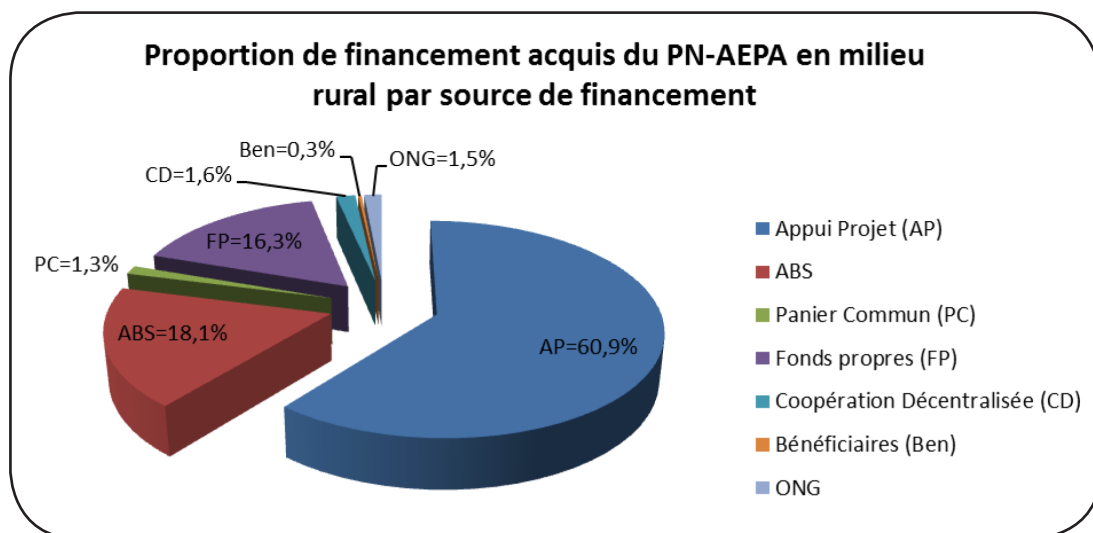
2.1. EN MILIEU RURAL

Le coût total du volet rural du PN-AEPA est de 406 milliards de francs CFA sur la période 2007-2015. Ce montant est reparti comme suit :

- **infrastructures « eau potable » : 308 milliards de francs CFA,**
- **infrastructures « assainissement » : 71 milliards de francs CFA ;**
- **cadre unifié d'intervention : 27 milliards de francs CFA.**

Le financement est assuré par plusieurs acteurs qui interviennent sous diverses formes à savoir :

Figure N° 1 : Proportion de financement acquis en milieu rural



Source : plan de financement du PN-AEPA, 2014

- les fonds propres (FP) de l'Etat ;
- l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) ;
- le panier commun (PC) ;
- les appuis programme/projet (AP) ;
- la coopération décentralisée (CD).

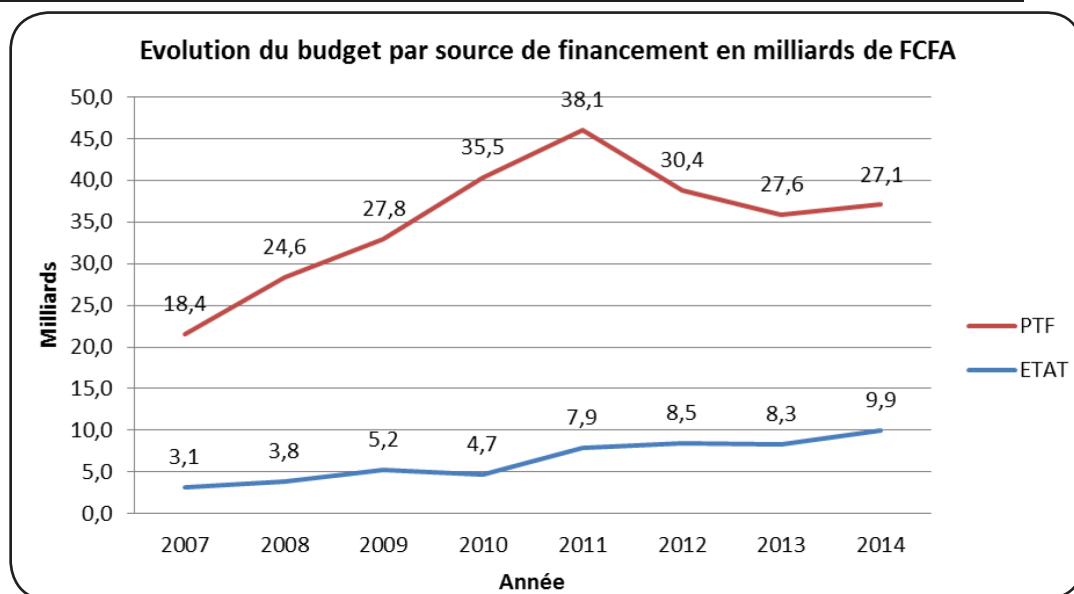
Le financement acquis du PN-AEPA en milieu rural sur la base des conventions signées¹ au 31 décembre 2014 s'élève à 273,96 milliards de francs CFA soit 67,48%. La part des ressources extérieures (AP, ABS, PC, CD et ONG) est de 228,48 milliards

de francs CFA soit 83,40% ; celle des ressources intérieures (FP, Bénéficiaires) s'élève à 45,48 milliards de francs CFA soit 16,60%.

Sur la base du coût total du programme et du financement acquis, il se dégage un besoin de financement de 132,04 milliards de francs CFA soit 32,52%.

Les allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA sont regroupées en deux catégories ; celle des PTF (ressources extérieures) et celle de l'Etat (ressources intérieures).

Figure N°2 : Evolution annuelle du budget selon les sources de financement (en milliards de francs CFA)



Sources : Rapports bilans annuels PN-AEPA ; Rapports d'exécution du BPO

Au regard de la figure n°2 on constate une augmentation depuis 2007 des allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA.

La dotation budgétaire de l'Etat (ressources

intérieures) est passée de 3,1 milliards de francs CFA en 2007 à 9,9 milliards de francs CFA en 2014 soit un accroissement annuel moyen de 18,1%. Cependant, cette dotation a connu une variation avec des

¹ La convention est signée sur la durée (2007-2015) du PN-AEPA

baisses sensibles en 2010 et en 2013 dues à des régulations budgétaires suite aux lois de finances rectificatives intervenues au cours de ces années.

Les financements des PTF (ressources extérieures) sont passés de 18,4 milliards de francs CFA en 2007 à 27,1 milliards de francs CFA en 2014 soit un taux de croissance annuel moyen de 5,7%. Par ailleurs, cette évolution sur la période concernée a connu un pic en 2011 dû à d'importants investissements enregistrés dans le cadre :

- **de l'exécution de projets intervenant sur financements de l'appel à proposition de l'Union Européenne du 11ème FED ;**
- **du projet d'approvisionnement en eau potable des régions du Centre-**

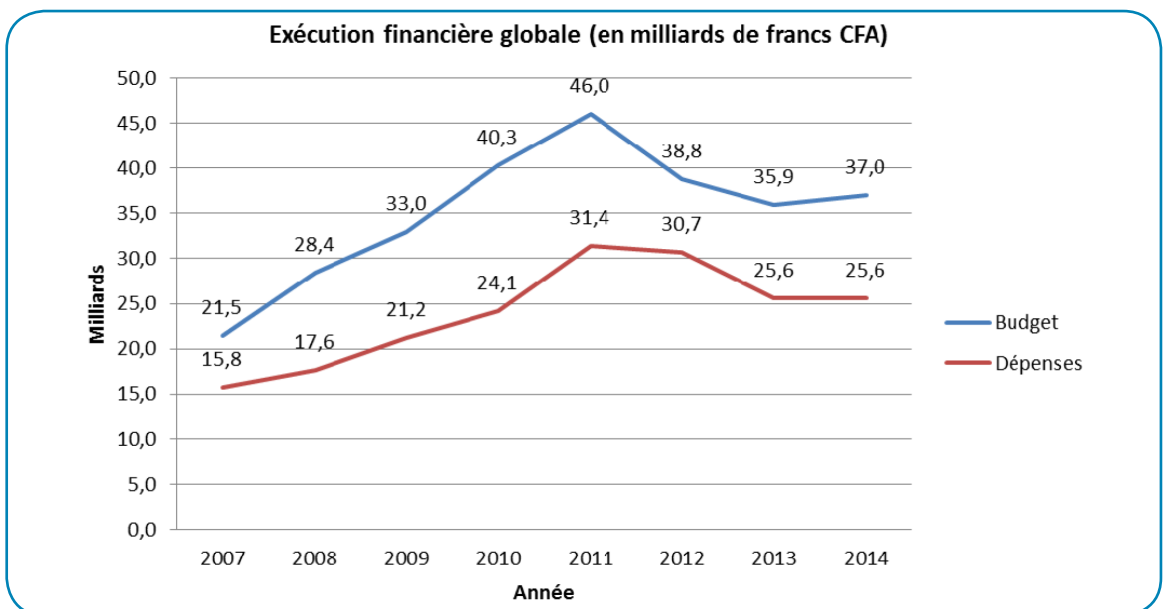
Ouest, des Cascades, du Sahel et du Centre-Sud sur financement BAD ;

- **des appuis budgétaires sectoriels de l'Union Européenne, de la Suède et du Danemark.**

La baisse à partir de 2011 pourrait s'expliquer par les conséquences de la crise financière internationale. De 2007 à 2014, sur un budget global de 281 milliards de francs CFA, 192,1 milliards de francs CFA ont été dépensés dans le secteur de l'AEPA en milieu rural soit un niveau d'exécution financière global de 68,4%. Le niveau d'exécution financière global du budget de l'Etat est de 71% et celui des PTF de 67,7%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu rural.

Figure N°3 : Evolution annuelle de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu rural



Sources : Rapports bilans annuels PN-AEPA ; Rapports d'exécution BPO

De 2007 à 2014, 192,1 milliards de FCFA ont été dépensés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement sur 281 milliards de FCFA mobilisés. Le niveau de consommation global est de 68,4%.

2.2. EN MILIEU URBAIN

Le coût total révisé du PN-AEPA dans son volet urbain s'élève à 158,95 milliards de francs CFA sur la période 2007-2015 dont 107,95 milliards de francs CFA pour l'eau potable et 51 milliards de francs CFA pour l'assainissement.

Les financements déjà mobilisés sur la base des conventions signées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 156,8 milliards de francs CFA dont 107,95 milliards de francs CFA pour l'eau

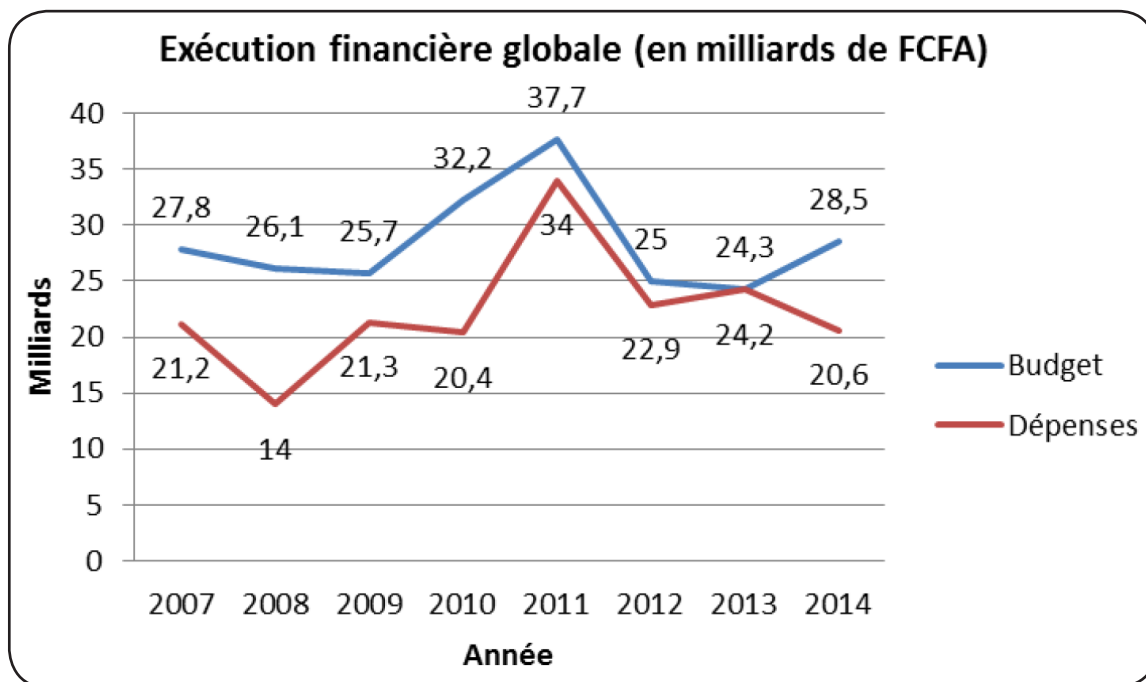
potable et 48,85 milliards de francs CFA pour l'assainissement. Les contributions des PTF représentent 90%, l'ONEA 7%, l'Etat 2,7% et les ONG 0,3% selon le plan de financement.

Sur la base du coût total du programme et des financements acquis, il se dégage un gap de 2,15 milliards de francs CFA soit environ 1,35%.

De 2007 à 2014, 178,6 milliards de francs CFA ont été dépensés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement par l'ONEA sur 227,3 milliards de francs CFA mobilisés. Le niveau de consommation global est de 78,6%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu urbain :

Figure N°4 : Exécution financière globale (en milliards de francs CFA)



Source : Rapports bilan ONEA

3

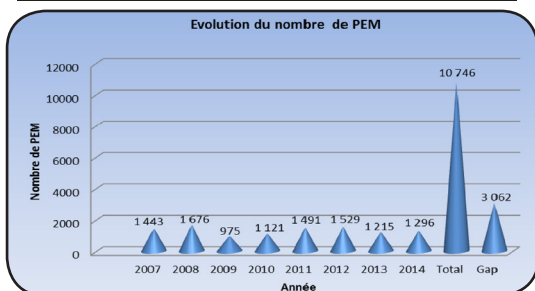
RÉSULTATS ET DÉFIS DU PN-AEPA

3.1. RÉSULTATS ET DÉFIS DU PN-AEPA EN MILIEU RURAL

3.1.1. AEP en milieu rural

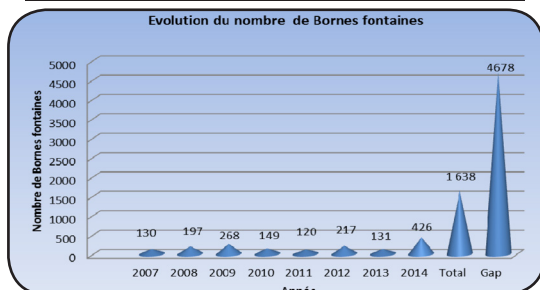
Entre la période 2007-2014, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement a permis la réalisation de 10 746 Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires. Aussi, 445 systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) ont été réalisés avec 1 638 bornes fontaines raccordées au profit des populations vivant en milieu rural. En outre, 8 074 PEM et 179 AEPS ont été réhabilités sur la même période.

Figure 5: Situation des réalisations de PEM



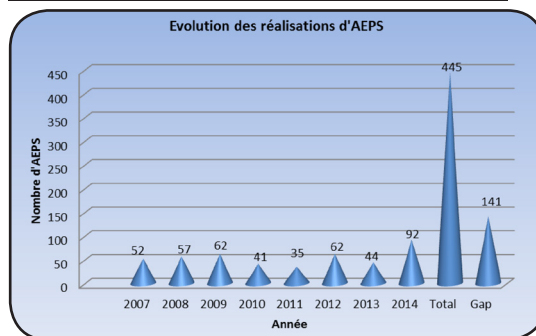
Source : Rapport bilan 2014 PN-AEPA

Figure 6: Situation des réalisations de bornes fontaines



Source : Rapport bilan 2014 PN-AEPA

Figure 7: Situation des réalisations d'AEPS



Source : Rapport bilan 2014 PN-AEPA

Des graphiques, il ressort une légère augmentation du volume des réalisations enregistrées au cours de l'année 2014 comparativement à l'année précédente. Cependant, des efforts considérables devront être consentis pour combler le gap de 7 740 ouvrages (PEM et Bornes fontaines) à l'horizon 2015.

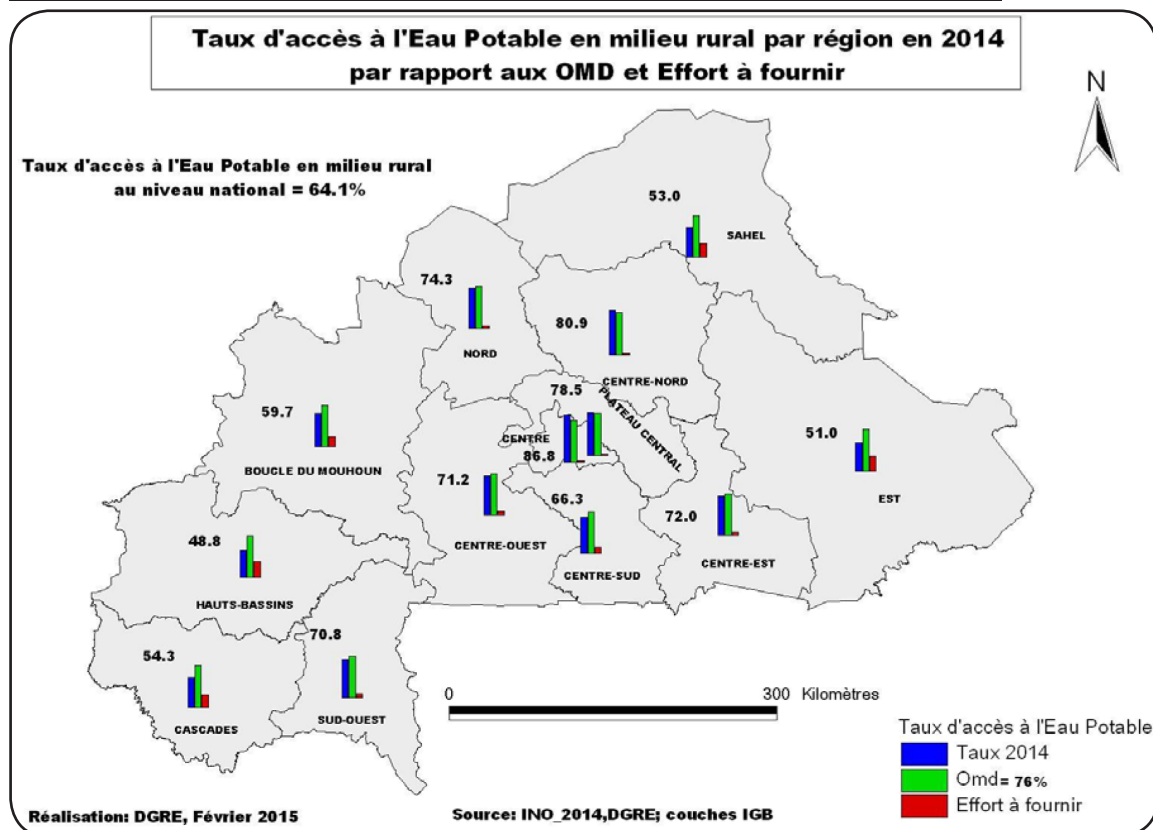
Les réalisations et réhabilitations des ouvrages ont permis de desservir 298 320 personnes additionnelles en eau potable contre 170 878 personnes additionnelles desservies en 2013. Le taux d'accès est passé de 63,5% en 2013 à 64,1% en 2014 soit 8 207 831 personnes desservies sur une population totale de 12 810 808 personnes en milieu rural.

A la faveur des réhabilitations et des nouvelles réalisations, le taux de fonctionnalité des PEM est passé de 87,9% en 2013 à 88,9% en 2014 et celui des AEPS a baissé de 77,1% en 2013 à 76,6% en 2014.

Difficultés rencontrées

L'exécution du volet eau potable en milieu rural du PN-AEPA connaît des difficultés de plusieurs ordres dont les plus importantes

Figure 8: Carte comparative du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural par rapport à la cible



Source : DGRE, INO, 2013, Couches IGB

sont :

Collectivités territoriales et structures déconcentrées

- la faible capacité technique de certaines communes à jouer leur rôle de maîtres d'ouvrages du fait de l'absence de services techniques communaux ;
- l'insuffisance de ressources humaines et matérielles ;
- la dissolution des conseils municipaux qui a entraîné des problèmes de continuité et de capitalisation des actions précédemment menées ;

- la réduction des ressources transférées aux communes suite à la régulation budgétaire ayant impacté négativement la passation des marchés ;
- le nombre très faible des ouvrages à réaliser et à réhabiliter dans les communes entraînant un désintérêt des soumissionnaires.

Suivi et planification des interventions :

- l'insuffisance dans le ciblage des besoins prioritaires par certains acteurs ;
- la non exhaustivité des données collectées auprès des acteurs (projets/



Bloc de latrines dans un centre de santé

programmes, ONG/Associations, communes...) ne permet pas d'obtenir une programmation cohérente et maîtrisée.

Prestation des entreprises et procédures financières

- **l'organisation insuffisante et la performance limitée de certaines entreprises dans l'exécution des travaux ;**
- **l'insuffisance de rigueur de certains Bureaux d'Etudes dans le suivi contrôle des travaux ;**
- **le non-respect des prescriptions techniques des DAO qui impacte négativement la qualité des travaux ;**
- **la fermeture anticipée du circuit informatisé de la dépense suite aux événements des 30 et 31 octobre 2014.**

Perspectives/défis 2015

En termes de réalisation d'ouvrages, il est prévu, 1894 forages et de 88 AEPS et 15 extensions d'AEPS en 2015.

Le défi à relever pour l'atteinte des OMD

concerne la réalisation de 3 062 PEM communautaires, de 141 AEPS avec 4 678 bornes fontaines.

3.1.2. Hygiène et assainissement en milieu rural

Pour le volet assainissement, des efforts ont été fournis par l'Etat et ses partenaires. Les acquis enregistrés de 2007 à 2014 sont :

- **4 871 blocs de latrines dans les écoles ;**
- **954 blocs de latrines dans les CSPS ;**
- **1 564 blocs de latrines dans les lieux publics ;**
- **143 188 latrines familiales.**

Le taux d'accès à l'assainissement familial est passé de 6% en 2013 à 9% en 2014 et la population additionnelle desservie est de 411 440 personnes.

Sur la base des besoins estimés pour l'atteinte des objectifs du PN-AEPA, il reste 251 930 latrines familiales à réaliser, soit 63,8%.

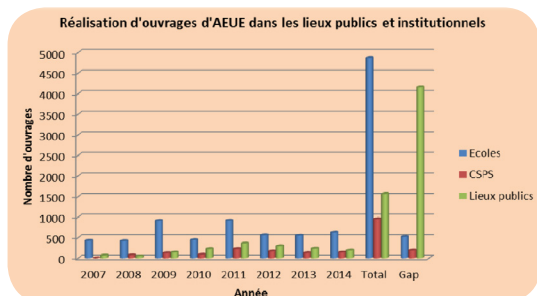
Difficultés

- **la programmation des réalisations non communiquée par certains acteurs aux directions régionales ;**
- **le non-respect des délais contractuels et des prescriptions techniques par certaines entreprises ;**
- **la fermeture anticipée du circuit informatisé de la dépense suite aux événements des 30 et 31 octobre 2014.**

Perspectives/défis 2015

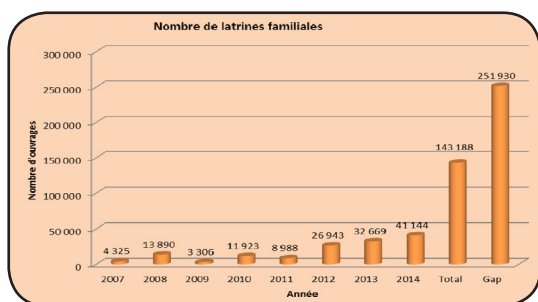
En termes de réalisation d'ouvrages AEUE, il est prévu en 2015 la construction de 440 blocs de latrines dans les écoles, 69 dans les centres de santé et 102 dans les lieux publics. En outre,

Figure 9 : réalisation des ouvrages d'assainissement dans les lieux publics et institutionnels



Source : Rapport bilan 2014 PN-AEPA

Figure 10 : réalisation de latrines familiales par année



Source : Rapport bilan 2014 PN-AEPA

il est prévu la réalisation de 4 646 puisards, 47 430 latrines familiales et la réhabilitation de 1 643 latrines familiales.

Le défi à relever pour l'atteinte des OMD concerne la réalisation de 520 blocs de latrines dans les écoles, 191 blocs de latrines dans les CSPS, 4 160 blocs de latrines dans les lieux publics et 251 930 latrines familiales.

3.1.3. Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural

✓ AEP

Dans le cadre de la Planification et de la maîtrise d'ouvrage communale :

- aucun PCD-AEPA des 29 programmés n'a été achevé. Cette situation est



due à la crise sociopolitique qu'a connue le pays au cours du dernier trimestre 2014 ayant entraîné la dissolution des conseils municipaux et la suspension des travaux d'achèvement de l'élaboration desdits PCD dans les régions du Centre-ouest, des Cascades et du Sahel. En dépit de cette situation, le total des PCD-AEPA validés au 31 décembre 2014 se chiffrent à 314.

- S'agissant du transfert des ressources aux communes, soixante-deux (62) communes ont bénéficié d'un montant total de 1 716 720 000 francs CFA pour la réhabilitation d'AEPS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme :

- 428 AUE ont été mises en place en 2014 portant le nombre total à 8 645 AUE . Sur les 8 645 AUE existantes, 8 351 AUE sont reconnues au 31 décembre 2014, soit un taux de 96,6% et 6491 d'entre elles ont signé des conventions de délégation de gestion avec les communes, soit un taux de 77,73%.
- Au 31 décembre 2014, 890 Artisans Réparateurs (AR) ont été répertoriés



Une borne fontaine à Tanghin Dassouri

sur tout le territoire dont 607 agréés par les DRARHASA, soit un taux de 68,2%. 138 AR agréés ont signé un contrat de maintenance avec les communes;

- En 2014, 40 nouveaux contrats ont été signés avec des opérateurs privés. Ce qui fait passer le nombre d'AEPS gérées par délégation de 310 en 2013 à 355 en 2014 sur un total de 751 AEPS existantes et susceptibles d'être gérées par des prestataires soit un taux de 51,5%.

Au titre des activités de renforcement des capacités en AEP, des sessions de formation ont été organisées dont les plus importantes sont les suivantes :



Un forage équipé de pompe à motricité humaine à Falangountou

- des formations sur la Réforme dans la région de la Boucle du Mouhoun au profit de 120 AUE;
- des formation/recyclage sur la gestion financière, administrative et technique, la protection et l'hygiène des ouvrages au profit de 336 gestionnaires de PMH;

✓ **AEUE**

Les activités du cadre unifié d'intervention ont porté essentiellement sur :

- la feuille de route pour un transfert progressif des ressources et de la gestion des subventions de l'assainissement familial aux communes d'ici à 2015. Les résultats suivants ont été atteints au titre de l'année 2014 :
 - la définition des modalités liées à la gestion de la subvention ;
 - l'élaboration d'une circulaire portant sur les composantes et modalités de mise en œuvre de l'assainissement ;
 - la budgétisation des transferts ;
 - l'élaboration d'outils appropriés de pilotage du processus (guides d'action, tableaux de bord, fiches de suivi) ;
 - l'élaboration d'un protocole type de partenariat avec les services de santé et d'éducation.
- la formulation du PN-AEUE à l'horizon 2030

le rapport définitif de démarrage et le rapport provisoire d'état des lieux de l'AEUE sont disponibles ;

- une stratégie de mise en œuvre de l'ATPC au Burkina Faso assortie d'un guide d'orientation ont été élaboré

et adopté en conseil des ministres en octobre 2014 ;

- **des formations, à l'endroit des acteurs dont les thèmes portaient entre autre sur :**

l'ATPC, les bonnes pratiques en matière d'assainissement et la construction des latrines familiales, le rôle des hygiénistes, les technologies Wash; la mobilisation communautaire et la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), la promotion de l'Hygiène et assainissement en milieu scolaire...

3.2. RÉSULTATS ET DÉFIS DU PN-AEPA EN MILIEU URBAIN

3.2.1. AEP en milieu urbain

En 2014, 590 km de réseau, 26 059 nouveaux branchements, 211 bornes fontaines ont été réalisés. Les capacités de stockage et de



aperçu de la station de traitement de Ziga

production d'eau potable sont respectivement de 5 300 m³ et de 14 208 m³/jr. Les personnes ayant accès à un assainissement adéquat en 2014 sont évaluées à 1 002 000 personnes.

Le taux d'accès en AEP est passé de 86% en



latrine et douche- puisard



Séance d'animation de groupe

Tableau n°1: Récapitulatif des réalisations physiques en AEP depuis le démarrage du PN-AEPA

	Capacité de production (forages et stations de pompes m3/j)	Capacité de stockage (châteaux et baches m3)	Réseau (Km)	BP (nbre)	BF (nbre)
Prévision 2015	64 863	28 000	3 227	172 096	2 631
Réalisations 2007	940	13 000	657	37 374	425
Réalisations 2008	7 332	2 000	475	12 076	139
Réalisations 2009	820	150	333	17 307	120
Réalisations 2010	1 688	4 150	362	18 314	156
Réalisations 2011	32 544	300	399	31 719	273
Réalisations 2012	3 296	8 500	603	27 993	296
Réalisations 2013	17 972	600	575	30 771	134
Réalisation 2014	14 208	5 300	590	26 059	211
Cumul des réalisations 2007-2014	78 528	34 000	3 998	201 613	1 754
Taux (%)	121%	121%	124%	118%	67%
Gap 2014-2015 pour atteindre les OMD	0	0	0	0	877

Source : ONEA, 2014

Au regard du tableau ci-dessus, les taux de réalisations sont globalement satisfaisants. Toutefois, en comparaison avec l'année 2013, on note une régression au niveau des réalisations en ce qui concerne la capacité de production et les branchements privés. Cela s'explique en partie par le retard enregistré dans la mise en œuvre de la convention avec la BOAD pour les travaux de pose de canalisations. On note également une régression des réalisations de bornes fontaines qui passent de 30 771 en 2013 à 26 059 en 2014. La faible performance des entreprises en est la cause.

Difficultés

La faible capacité technique et financière de certaines entreprises à réaliser dans les délais les ouvrages de stockages et le retard dans la mise en œuvre du plan de passation des marchés sont les difficultés majeures rencontrées au cours de l'année 2014 dans les activités d'AEP.

Perspectives/Défi

- ✓ Le niveau de réalisation prévu en 2015 est de 28 304 branchements particuliers, 16 772 m3/j de capacité

Tableau n°2: Réalisation d'ouvrages d'AEUE en milieu urbain

Région	Latrines familiales (Nbre)			Puisards (Nbre)			Latrines publiques (Nbre)			Latrines scolaires (Nbre)			Raccordés au Réseau collectif (Nbre)		
	Prévision	Réalisé	Taux (%)	Prévision	Réalisé	Taux (%)	Prévision	Réalisé	Taux (%)	Prévision	Réalisé	Taux (%)	Prévision	Réalisé	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	900	212	24	630	170	27	20	4	20	5	7	140	0	0	-
Cascades	450	288	64	315	356	113	5	17	340	5	10	200	0	0	-
Centre	10 500	10 426	99	7 350	7 442	101	150	123	82	50	85	170	400	126	32
Centre-Est	700	321	46	490	150	31	12	8	67	3	20	533	0	0	-
Centre-Nord	700	233	33	490	244	50	8	8	100	7	4	57	0	0	-
Centre-Ouest	1 250	452	36	875	408	47	15	2	13	5	1	20	0	0	-
Centre-Sud	600	50	8	420	8	2	0	14		0	0	-	0	0	-
Est	400	435	109	280	426	152	15	0	0	5	0	0	0	0	-
Hauts-Bassins	6 750	3 765	56	4 725	4 572	97	45	4	9	15	19	127	0	0	-
Nord	1 100	701	64	770	627	81	30	62	207	5	18	360	0	0	-
Plateau-Central	300	23	8	210	4	2	0	0	0	0	5	-	0	0	-
Sahel	600	740	123	420	49	12	0	0	0	0	2	-	0	0	-
Sud-Ouest	750	250	33	525	250	48	0	0	0	0	0	-	0	0	-
National	25 000	17 896	72	17 500	14 706	84	300	242	81	100	171	171	400	126	32

Source : ONEA, 2014

de production, 3 150 m3 de capacité de stockage, 579 km de pose de réseaux et 195 bornes fontaines.

- ✓ Il est prévu de faire passer le taux d'accès à 89% en 2015 avec la création de cinq (5) nouveaux centres.

3.2.2. Assainissement en milieu urbain

Le bilan des réalisations d'ouvrage d'AEUE en 2014 est présenté dans le tableau suivant : Le taux de réalisation des latrines familiales est

de 72% au niveau national ce taux pourrait s'améliorer avec l'ouverture des comptes pour le transfert des ressources dans la région du centre-Sud.

Le taux de réalisation de 171% de latrines scolaires au niveau national s'explique par une forte demande des bénéficiaires en ouvrages.

Le faible taux de raccordements des ménages au réseau d'assainissement collectif est dû au nombre insuffisant de tâcherons sélectionnés pour réaliser les travaux. Pour résoudre cette

insuffisance, des tâcherons supplémentaires ont été recrutés.

2,4 Km d'extension de réseau collectif ont été faits pour le raccordement des ménages.

Difficultés

- **Non-respect des délais contractuels et des prescriptions techniques par certains prestataires dans l'ingénierie sociale**
- **Faible capacité technique et financière des tacherons**
- **Accès difficile aux parcelles dans les zones non loties**

Perspectives / Défis

Il s'agira d'atteindre en 2015, la réalisation de 25 000 ouvrages autonomes, 500 ouvrages scolaires et publics, 200 branchements aux réseaux et 10 km de pose de réseau collectif.

Faire passer le taux d'accès de 32% en 2014 à 40% en 2015 et fournir un assainissement adéquat à 96 000 personnes supplémentaires.

3.2.3. Renforcement des Capacités en milieu urbain

Le renforcement des capacités a porté sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, à l'exploitation et au management.

Au titre de l'appui au management, l'assistance a porté sur :

- **la mise en place d'un Monitoring du service délégué d'AEP dans les**

quartiers non lotis ;

- **la réalisation en cours de l'enquête de satisfaction des populations des périmètres non lotis concernés par la délégation du service public d'eau à Ouagadougou ;**
- **l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de l'assainissement pour les zones non loties ;**

Au titre de l'appui au CEMEAU :

- **l'assistance technique au développement des équipements et matériels pédagogiques ;**
- **la formation des formateurs sur l'élaboration des fiches et modules de formation ;**
- **l'élaboration d'outils de programmation pour les formations au CEMEAU (catalogue du CEMEAU et répertoire des formations) ;**
- **la dynamisation du site web dédié et la conception d'une solution informatisée de gestion des formations ;**

Au titre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale

La mise en œuvre de la convention de partenariat de trois ans signée entre l'ONEA et la SNV pour l'appui à la mise en œuvre des PSA dans quatre communes (Kombissiri, Manga, Ziniaré et Dori) a permis d'enregistrer les acquis suivants :

- **la formation des acteurs**

communaux ;

- **la formation des artisans ;**
- **la réalisation des ouvrages ;**
- **la mise en place des services assainissement dans les communes ;**
- **l'élaboration des plans opérationnels des communes ;**
- **la contractualisation des activités d'ingénierie sociale avec les associations locales. Au titre du partenariat avec les sociétés d'eau**

Au cours de l'année 2014, l'ONEA, à travers des conventions de partenariat a accueilli des missions de benchmarking² des sociétés de distribution d'eau de huit (8) pays de l'Afrique. Les visites ont surtout porté sur le renforcement des capacités dans les domaines du métier de l'eau (gestion clientèle, réduction des pertes d'eau, optimisation de la production, maintenance des équipements, évaluation des projets, etc.). En retour, l'ONEA a aussi effectué une visite à la Société Wallonne des Eaux en Belgique sur l'amélioration des performances. La société des eaux de Marseille a aussi accompagné l'ONEA à travers une étude pour la construction d'un centre d'appel téléphonique.

Au titre de la supervision des activités de l'ONEA

La 6ème réunion du comité de supervision des activités de l'ONEA s'est tenue le 20 juin 2014. Le comité a apprécié les bonnes

performances de l'ONEA en matière d'eau potable ainsi que les efforts consentis en matière d'assainissement.

Au titre du partenariat avec les sociétés d'eau

Au cours de l'année 2014, l'ONEA, à travers des conventions de partenariat a accueilli



des missions de benchmarking des sociétés de distribution d'eau de huit (8) pays de l'Afrique. Les visites ont surtout porté sur le renforcement des capacités dans les domaines du métier de l'eau (gestion clientèle,

réduction des pertes d'eau, optimisation de la production, maintenance des équipements, évaluation des projets, etc.). En retour, l'ONEA a aussi effectué une visite à la Société Wallonne des Eaux en Belgique sur l'amélioration des performances. La société des eaux de Marseille a aussi accompagné l'ONEA à travers une étude pour la construction d'un centre d'appel téléphonique.

performances de l'ONEA en matière d'eau potable ainsi que les efforts consentis en matière d'assainissement.

3.3 EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

3.3.1. Inauguration des stations de traitement des boues de vidange de Zagtouli et de Kossodo

L'ONEA a procédé le vendredi 12 septembre 2014 à l'inauguration des stations de traitement des boues de vidange de Zagtouli et de Kossodo. Cette cérémonie était placée sous le haut patronage du Premier Ministre. Elle a connu la participation de nombreuses autorités communales, administratives et coutumières.

D'une valeur de 1,3 milliards de francs CFA, ces deux stations viennent renforcer la chaîne de gestion des boues de vidanges. Elles permettront de protéger l'environnement et réduire les nuisances provoquées par l'absence de traitement des boues dans la ville de Ouagadougou.

3.3.2. Premier Sanithon régional pour booster la construction des latrines familiales

Le sanithon est une campagne de plaidoyer auprès des leaders en vue de les amener à soutenir la réalisation de latrines familiales.



Au titre de la supervision des activités de l'ONEA

La 6ème réunion du comité de supervision des activités de l'ONEA s'est tenue le 20 juin 2014. Le comité a apprécié les bonnes

² Technique de gestion consistant à comparer son entreprise à une ou plusieurs autres entreprises qui font références dans un domaine spécifique.



Une vue de la station de boue de vidange

Pour inciter les leaders de la région des Hauts Bassins à accompagner leurs communautés dans la réalisation des ouvrages d'assainissement notamment les latrines, le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement en collaboration avec

ses partenaires a organisé le 24 mai 2014 à Bobo Dioulasso, un Sanithon sous le parrainage du président de l'Assemblée Nationale. Ce Sanithon a permis de collecter environ 22 millions de francs CFA et des promesses chiffrées à 94 millions environ.

4 | RÉALISATION ET GESTION DES OUVRAGES COMMUNAUTAIRE: «CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES»

4.1. CONTEXTE D'ACQUISITION DES OUVRAGES

✓ Milieu rural

La réalisation des ouvrages d'AEP est subordonnée au paiement d'une contribution financière par les populations bénéficiaires. L'instauration de cette condition vise essentiellement à faire prendre conscience à la population que la réalisation d'un ouvrage nécessite un coût et que l'ouvrage lui appartient. Cela favorise son appropriation et sa durabilité. La contribution des bénéficiaires varie selon le type d'ouvrages et selon qu'il s'agisse d'une réalisation ou d'une réhabilitation.

Tableau n°3 : Contribution des bénéficiaires en francs CFA

Types d'ouvrages	Contribution à la réalisation	Contribution à la réhabilitation
Forage	150 000	75 000
AEPS/PEA	400 000	200 000
Borne Fontaine	100 000	100 000

La réalisation des latrines communautaires/publiques (marchés, gare, lieux de cultes,) en milieu rural est entièrement subventionnée par l'Etat. Aucune contribution n'est réclamée aux bénéficiaires.

Une fois réalisés, tous ces ouvrages deviennent la propriété de la communauté qui est entièrement responsable de leur entretien et de leur maintien. Pour cela plusieurs systèmes de gestion sont utilisés : contractualisation avec un gestionnaire, bénévolat etc...

✓ Milieu urbain

En milieu urbain, aucune contribution n'est demandée aux bénéficiaires pour la réalisation des bornes fontaines. Une fois réalisé, la gestion de ces ouvrages est confiée à des gestionnaires qui sont soumis à une facturation à hauteur de 188FCFA/M3 d'eau vendue.

La réalisation des latrines autonomes publiques (dans les marchés, yaars, lieux de cultes, écoles, etc.) en milieu urbain est entièrement subventionnée par l'ONEA. Aucune contribution n'est demandée aux bénéficiaires.

Une fois réalisés, tous ces ouvrages deviennent la propriété du bénéficiaire qui est donc entièrement responsable de leur entretien et leur maintien. Pour cela plusieurs systèmes de gestion sont utilisés : la délégation à un gestionnaire (comme c'est le cas à Boromo) ou l'organisation des élèves dans les écoles.

Quant à l'assainissement collectif, le coût du branchement des ménages au réseau collectif

est de 100 000FCFA/branchement. En sus, une redevance est perçue sur les factures d'eau pour l'assainissement collectif à raison de 60FCFA/M3 pour les ménages et 90 FCFA/M3 pour les établissements commerciaux et les industriels.

4.2. QUELQUES CAS DE BONNES PRATIQUES

4.2.1. Engagement des populations en faveur de la pérennisation des services d'AEPA

Boromo est une commune urbaine située à 110 km de Dédougou à égale distance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. C'est un carrefour important pour les usagers de la route nationale N°1. Elle a une gare routière très fréquentée. Salam GUIRA est l'un des gestionnaires de latrines publiques au sein de cette gare routière depuis les années 1989. Les ouvrages qu'il gère sont constitués d'un bloc de six (6) cabines et de cinq (5) urinoirs et une aire d'ablution. « Ce travail (gestion de latrine publique) nourrit son homme » affirme Salam GUIRA, ce, grâce, sans doute, aux usagers qui acceptent de payer le service.

En effet, chaque client doit payer 25 francs CFA pour l'usage des latrines. Avec ce tarif, monsieur GUIRA fait une recette journalière de 12 500 francs CFA en moyenne soit près de 375 000 francs CFA par mois. Cette recette lui permet de payer les salaires mensuels de deux (2) employés en raison de 25 000 francs CFA par employé, assurer l'entretien (achat de balais et savons...), faire une vidange

mensuelle à 60 000 francs CFA, régler la facture d'eau mensuelle d'environ 17 500 francs CFA et honorer ses engagements contractuels mensuels de 30 000 francs CFA avec la mairie.

Mouhoun III qui fait partie des 08 villages que compte la commune de Poura est situé à 5km du chef-lieu de la commune. Ce village possède deux (2) forages gérés par l'association des usagers de l'Eau (AUE) mise en place en 2012. Selon le secrétaire général de la Mairie de Poura, elle peut être considérée comme un modèle en matière de contribution à l'entretien et à la maintenance des forages. En



Une latrine publique de la gare routière de Boromo

effet, l'AUE paie régulièrement ses redevances fixées à 10 000 francs CFA par forage et par an à la commune pour les tournées préventives.

Pour le prélèvement de l'eau à la pompe, une cotisation mensuelle de 500 francs CFA par ménage est retenue de commun accord avec les populations. Ainsi, les ménages

payent régulièrement leurs cotisations. Cela permet à l'AUE de disposer de fonds pour la réparation des forages mettant le village à l'abri des ruptures de service : « Nous arrivons à réparer nos pompes à chaque fois qu'elles sont en panne » nous confie Alassane D. LOUE, président de l'AUE. Le dernier versement de recettes de l'AUE dans son compte s'élève à 174 000 francs CFA.

Etant situé à proximité d'un site aurifère l'AUE de Mouhoun III fait payer en plus de la cotisation mensuelle par ménage, la somme de 100francs CFA par jour à toute personne résidant et désirant prélever l'eau à des fins commerciales sur le site d'orpaillage. Les non-résidents paient, la somme de 10 francs

CFA pour le prélèvement de 20 litres d'eau et 25 francs CFA pour le fût de 200 litres. Le bon fonctionnement de l'AUE de Mouhoun III s'explique entre autres par le dynamisme de ses membres et le soutien des leaders d'opinion du village qui les accompagnent dans leurs missions en donnant de bons exemples par le paiement régulier de leurs cotisations.

L'insuffisance de capitalisation n'a pas permis de disposer de données chiffrées sur la contribution des bénéficiaires à la réalisation des ouvrages d'AEPA. Cependant, la Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité alimentaire (DRARHASA) de la Boucle du Mouhoun affirme que les populations n'hésitent pas à donner leur contribution pour bénéficier d'un ouvrage.

4.2.2. AUE de DIGRE et de SOGLOZI, des modèles en matière de contribution dans la réalisation et la gestion des ouvrages communautaires d'AEP,

Digré et Soglozi, sont deux villages de la région du Plateau central dans lesquelles la réforme est mise en œuvre. Ces derniers disposent de deux (2) AUE dynamiques et reconnues qui s'investissent dans la réalisation et la gestion des ouvrages d'AEP.

En effet, l'AUE du village de Digré situé à 8km de Zorgho gère sept (7) forages. Pour une bonne gestion de ces ouvrages, une contribution annuelle de 350 francs CFA est demandée à chaque habitant, 250francs CFA par tête de gros ruminant et 100francs CFA par petit ruminant. L'AUE dispose d'un compte d'épargne à la SONAPOST avec à ce jour un montant de 350 000francs CFA. Toute personne qui enfreint aux règles d'hygiène est soumise à une amende de 1000francs CFA. Elle tient des rencontres bilan une fois par an et verse une redevance de 10.000francs CFA par ouvrage à la mairie.

Soglozi, village situé à environ 5 km du chef-lieu de la commune de Dapelogo. Il dispose d'une AUE qui gère neuf (9) forages. La commune bénéficie de l'appui de l'ONG luxembourgeoise pour la réalisation des ouvrages. Pour faire face aux charges de gestion, l'AUE a fixé un montant de 100 000francs CFA par an et par forage. Ce montant est divisé par le nombre d'usagers du forage. Une contribution de

350francs CFA est demandée pour les gros ruminants et 100francs CFA pour les petits ruminants par an. L'AUE possède un compte à la caisse populaire avec une épargne de 700 000 francs CFA. Ce qui lui permet d'être à jour de ses redevances qui s'élèvent à 10 000f par an et par forage.

4.3.3. KWASSANGA, un exemple à encourager dans la gestion de latrine publique

Kwassanga, un village situé à 10 km de Ziniaré, possède depuis 2012 sur la place du marché, une latrine publique de type Ecosan financée par l'association kwassanga. Sa gestion est confiée à un habitant du village,

membre de l'association. Les usagers paient la somme de 25francs CFA pour déféquer et ne déboursent aucune somme pour uriner. La latrine est ouverte tous les jours et génère une recette moyenne journalière de 350 francs CFA les jours de marché et 150 francs CFA les jours ordinaires. Malgré l'existence de plusieurs latrines familiales dans le village, les populations acceptent payer la somme fixée pour se soulager. Les recettes générées par la latrine peuvent être évaluées à environ 6500 francs CFA le mois et reviennent au gestionnaire qui est chargé de l'entretien et du nettoyage de la latrine qui se fait tous les trois jours. Par ailleurs, les produits issus de la latrine (urines et fèces) lui reviennent pour la fertilisation de son champ.



Le gestionnaire de la latrine publique du marché de Kwassanga

QUESTIONNAIRE RAPPORT GRAND PUBLIC 2014

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire et le renvoyer aux adresses suivantes : dgre.dg@gmail.com ou au 03BP 7025 Ouaga 03 ou au secrétariat de la DGRE sise à Ouaga 2000 afin de contribuer à l'amélioration de la prochaine édition. Il est téléchargeable à partir du lien : www.eaiburkina.org

1. Quelle appréciation faites-vous de ce rapport?

Satisfaisant Peu satisfaisant non satisfaisant

2. Le contenu du rapport grand public 2014 vous permet-il de comprendre globalement la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau-potable et d'Assainissement et ses avancées?

Oui Non

3. quelles autres informations auriez-vous souhaité voir apparaître dans ce rapport?

.....

4. Le thème abordé : Réalisation et gestion des ouvrages communautaires d'AEPA : « contribution des bénéficiaires ». est-il pertinent?

Oui Non

5. Quel thème souhaiteriez-vous voir aborder pour l'année prochaine?

.....

Par quel canal avez-vous eu accès à ce rapport ?

Internet Courrier Bibliothèque
 Presse Un collègue/ami Autre (à préciser).....

Merci de nous faire part de toutes suggestions et recommandations pour les éditions à venir.

.....

ADRESSES

Pour plus d'informations sur le PN-AEPA, consulter les sites
www.eauburkina.org, ou www.oneabf.com.



DGRE

Direction Générale des Ressources en Eau
 Ouaga 2000 / Face à la Salle des Banquets
 Ouagadougou, Burkina Faso
 03 BP 7025 Ouagadougou 03
 BURKINA FASO
 Tél. : +226 25 37 48 71-77
 Fax: +226 25 37 48 65
 Email: dgre.dg@gmail.com

DGAEUE

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
 Koulouba / Building Lamizana
 Ouagadougou, Burkina Faso
 03 BP 7025 Ouagadougou 03
 BURKINA FASO
 Tél. : +226 25 32 61 11
 Fax: +226 25 32 45 24
 Email : dgaeue.dgaeue@yahoo.fr

ONEA



Office National de l'Eau et de l'Assainissement
 Siège social : Avenue de l'ONEA, porte n°220 - Secteur 17 (Pissy)
 Ouagadougou, Burkina Faso
 01 BP 170 Ouagadougou 01
 BURKINA FASO
 Tél. : +226 25 43 19 00-08
 Fax: +226 25 43 19 11
 Email : oneadg@fasonet.bf / dg@oneabf.com

ONT RÉDIGÉ CE RAPPORT

Nom et Prénom (s)	Structure
BADOLO/IVO Mariam	DGRE
BAMBARA/YAMEOGO Ténin Valérie Sonia	DGAEUE
BAZIE Jean	DGRE
DAMIBA Wendpouiré Hortense Estelle	ONEA
KABORE/YAMEOGO Julie Biba	DGRE
KOUAMA/ZERBO Régine	DGRE
LOMPO H. Daniel	DGRE
SIBALO Kiswendsida Théodore	ONEA

COMITÉ DE RELECTURE

Nom et Prénom (s)	Structure
BORO Toro	DGRE
LANKOANDE Oumarou	DGESS/MEAHA
OUEDRAOGO Hamado	ONEA
OUEDRAOGO/BARRO Joséphine	DGAEUE
SAVADOGO Amidou	DGRE
SORI Alassoun	DGRE